L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer exactement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Pour Louisville et Cincinnati.

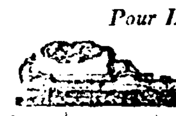

Le bateau à vapeur bien connu et de construction solide, le **MICHIGAN**, capitaine Jesse Hart, est maintenant prêt à recevoir du fret et ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

6 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR CINCINNATI, MAYSVILLE, WHEELING ET PITTSBURG.

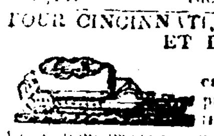

Le beau bateau-à-vapeur **IOWA**, capitaine Walsh, ayant la *majeure* partie de son chargement prêt, partira *sous peu*. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

TOURNE & BECKWITH,

1 jan rue Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR LOUISVILLE.

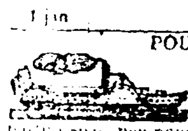

Le beau bateau à vapeur **ROB ROY**, capitaine James Ryan, sera prêt à recevoir du fret demain, et partira sous peu pour le dit port et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

FORSYTH, GOODWIN & Co,

30 déc encoignure Gravier & Tchoupitoulas

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA** capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines pour le transport du fret et des *passagers pour la côte*, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—3m

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

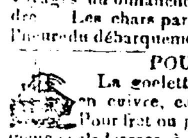

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, *capitaine Knight*, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR VERA-CRUZ.

La goelette **SOPHIA**, fine voilière, doublée en cuivre, capitaine Martin, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, entre les rues Conti et Saint-Louis, ou à HARRISON, BROWN & co.

10 janv rue Royale, no 117.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, et doublé en cuivre, le **CATHERINE**, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à prendre son chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 90, ou au bureau de G VANCE & R GAMBLE,

8 janv rue de la Douane, no. 51.

POUR VERA CRUZ.

Le brick bien connu, Général **SANTA ANNA**, capitaine Vanstavren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à

janv M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA MOBILE (par le fleuve).

Paquebot du 10 déc.

La goelette **MONTGOMERY**, capt, Smith, partira comme ci-dessus. Pour la *balance du* fret ou le passage, s'adresser à bord, en face des ... bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,

7 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 & 29.

A FRETER OU A LOUER,

La goelette neuve, doublée en cuivre, **ATLANTIC**, capitaine J Sawyer, peut prendre un fret de 1000 barils. *Pour les conditions*, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH

7 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 & 29.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier **EMELIO**, capitaine Just, ayant la majeure partie de son chargement *engagé*, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

J PRATS & FILS,

janv rue Ste. Anne, no 52.

A FRETER.

La goëlette A 1, SOPHIA, doublée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, capitaine Martin, du port de 110 tonneaux ou 800 barils, est prête à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à 3 janv HARRISON, BROWN & co.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire Français fin voilier **LA FORTUNE**, est maintenant sous charge, pour fret ou passage s'adresser à

TH. NICOLET & Co.

3 janv No. 26 rue Bienville.

POUR LA HAVANE OU MATANZAS.

Le brick espagnol **TIGER**, capit. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J PRATS & FILS,

27 déc rue Ste. Anne, No 52

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goelette **RINGLEADER** S'adresser à bord, ou à Wm. L. HEWES & co,

24 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais **HEROINE**, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

12 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière **BALLOCHAN**, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,

8 déc—☞ rue du Canal.

M. J. **MATOSSY** a l'honneur d'annoncer aux habitans, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, *mardi* 23 décembre, rue de Chartres, no 113, à côté de M. Muh, Loringer, ancienne maison Goldembourg, *où l'on trouvera* toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert, il entreprendra toute espèce de desserts; façon américaine et française; toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, *et surtout : les dames trouveront un* joli assortiment de bonbons fins, cartonages et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qu'il espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors ; je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi.

Il profite de cette occasion pour prévenir qu'il se charge de toutes les pièces froides pour ambigu, telles que mayonnaises, patés froids, dindes à la gelée, et toutes sortes de gelées renversées, et généralement ce qui concerne sa partie. 22 déc—15

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térance Leblanc juge. *Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Breu. Sur motion de Valery Breu, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite* **Joséphine Champagne** *veuve Pierre Breu, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que de droit.* Extrait des minutes, ce 17 décembre 1834

déc—10 A SCHAIBURY Greffier

Théâtre de M. Saubert.

A l'encoignure des rues du Camp et Gravier, faubourg Ste Marie, établi dans la superbe salle de la maison de Commercial Exchange au 1er, l'entrée par la petite rue.

Spectacle extraordinaire des Merveilles de l'art et de la nature—Nobles soirées françaises de M. Saubert, de Paris, célèbre prestigiateur, mimique, et augostrimith.

Décoré de la médaille des arts par sa majesté l'Empereur de Russie, privilégié par sa majesté le roi de Prusse, et porteur du testament de sa hautesse l'empereur de Turquie.

Le professeur Saubert, après avoir exercé son art dans les vastes métropoles d'Europe, d'Asie, et d'Afrique, se trouvant en Amérique aux Etats-Unis, depuis près de deux ans, où ses représentations ont obtenu un succès complet dans les capitales du nord, ose espérer qu'il rencontrera à la Nouvelle-Orléans les mêmes avantages ; en conséquence il a l'honneur d'informer le très respectable public que sa 1ère représentation aura lieu mercredi prochain, 14 janvier 1835 à 7 heures précises du soir

La richesse de ses appareils, la disposition de la salle pour la *commodité des spectateurs*, et même l'élégance ne laissera rien à désirer.

Prix d'entrée, $1. et 50 cents pour les enfans au-dessous de douze ans.

N. B.—Les personnes de couleur ne pourront y être admises. L'affiche donnera les plus amples détails.

10 janv 6—4

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 17 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à *trois heures et depuis quatre* et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 23 déc.

SALLE D'ORLEANS.

(BENEFICE DE MONSIEUR E. BERTUS.)

GRAND BAL PARE

Précédé d'un

BAL D'ENFANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer ses élèves et le public en général qu'il donnera le 1er de ce mois, à son bénéfice, un Grand Bal Paré, précédé d'un Bal d'Enfans. 6 janv.

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

MERCREDI, 14 JANVIER 1835

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

MERCREDI, 14 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis). toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE WASHINGTON.

BAL D'ENFANS, SUIVI D'UN

Grand Bal Paré et Masqué

L'administration de la belle salle Washington, prévient les personnes de couleur, que dimanche prochain 11 de janvier 1835, il y aura dans la dite salle un bal d'enfans, qui commencera à 4 heures de l'après-midi et finira à 8 heures. Immédiatement après, un *grand bal masqué* et paré suivra pour les grandes personnes, et qui finira à minuit.

Les dits bals auront lieu tous les dimanches durant le carnaval.

Prix d'entrée pour les enfans, $0 25
pour les dames, 25
pour cavaliers, 1 00

5 janv

THEATRE DE M. LEROUX,

Professeur de Phisique Expérimentale de Paris.

PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche compris). Les récréations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez.

Prix des places,	$1 00
Secondes,	50 c.
Troisièmes pour les personnes de couleur,	50
Quatrième pour esclaves,	25

23 déc—1m

EXHIBITION.

Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis à-vis le théâtre américain,

DES *deux grands portraits* représentant **la tentation D'ADAM & D'EVE**, et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe. Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la *vérité*. *Ceux qui les voient ne peuvent* manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.

Entrée ....50 cents.

La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

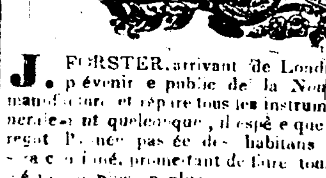

J. FORSTER, arrivant de Londres, a l'honneur de prévenir le public de la *Nouvelle-Orléans*, qu'il manufacture et répare tous les instrumens de musique généralement quelconque, il espère que le patronage qu'il regrette pas ... des habitans de cette ville, lui sera continué, promettant de faire tous ses efforts pour le mériter de plus en plus

Il a ... pianos, harpes, guitares, violons, violoncelles et toute espèce d'instrumens à vent.

N. B. Il accorde les pianos par contrats pour la saison et s'engage à se transporter partout jusqu'à 20 milles de la cité. Conditions :—Pour la ville, pour accorder, régler et mettre des cordes autant que le besoin l'exigera, dix piastres payables d'avance, et pour la campagne le prix sera moindre à proportion de la distance. Il offre à vendre un très-joli piano de 6 octaves, de dixième main, il achète et vend des pianos de seconde main, à commission. Son adresse rue Poydras No. 61, entre les rues Magasin et Camp. 10 janv

COLLEGE MEDICAL DE LOUISIANE.

CETTE institution commencera ses séances de lecture médicale le lundi 5 janvier.

Des discours d'introduction seront lu chaque soir à 7 heures et demie, par les différens professeurs, ainsi qu'il suit, le lieu de l'assemblée est l'église du révérend M. Clapp

Lundi.... Thomas Hunt, doyen de la faculté,
Mardi.... Charles Luzemberg et Jas Munroe Mackie,
Mercredi Thomas R. Ingall,
Jeudi.... Edward Barton,
Vendredi Le docteur Cénas, prononcera son discours de lecture préliminaire, à une heure, *dans la chambre de lecture de la maison du gouvernement.*

Le discours de lundi *soir sera précédé d'une prière* appropriée à la circonstance par le révérend évêque Brunnel

Les *médecins*, le gouverneur, les membres de la législature, le maire, le conseil de ville et les citoyens en général, sont respectueusement invités de se trouver à cette séance. Par ordre de la faculté,

3 janv—6 J. MONROE MACKIE, secrétaire.

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.

28 oct—3pa☞ Doyen de la faculté.

SANGSUES.—3000 sangsues de choix, en débarquement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.

8 déc A PEYCHAUD.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 13 du courant, il sera vendu à leur magasin *d'encan, un grand assortiment de Marchandises* anglaises, françaises et américaines. Conditions, à la vente.

10 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le Mardi 13 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après décrites :

1°. Un terrain, **No. 2, situé dans le faubourg Ste. Marie**, ayant **26 pieds 8 pouces de face sur la rue St. Jean**, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, **(mesure anglaise)** entre les rues Poydras et Hévia.

2°. Un terrain, No. 3, **situé dans le même faubourg** et joignant le terrain ci-dessus marqué **No. 2, et de la même** dimension.

L'un et l'autre terrain conformes au plan dressé par M. Louis A. Pilié, *député voyer*, daté 13 Avril 1833, et exposé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. pub.

Conditions : à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 10 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le mercredi, 22 janvier, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés de grande valeur, comme suit :

1o. un terrain situé rue Royale, entre Quartier et Hôpital mesurant 29 pieds de face à la rue Royale, sur 120 pieds de profondeur, ensemble la maison et la cuisine sur le dit terrain.

Un autre terrain au faubourg Marigny, dans la rue Moreau, entre la rue des Champs Elysées et des Français, ayant 50 pieds de face à la rue Moreau, sur 120 pieds de profondeur.

Un autre terrain au faubourg Franklin, dans l'ilet 56, no 11, à l'encoignure de la rue Marigny et St. Jean Baptiste, ayant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 à la rue St. Jean Baptiste, *ensemble une bonne* maison à quatre appartemens, galerie, cabinets et cuisine *et autres dépendences.*

Un autre terrain contigu au précédent, no 13, ayant 40 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, ensemble une écurie bâtie sur le dit terrain.

Le tout sera vendu à 4, 6, et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des *acquéreurs.*

10 janv—11

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi, 14 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, MILLY, négresse créole, âgée de 16 ans, accoutumée à avoir soin des enfans et bonne domestique de maison. Elle est robuste et garantie des vices et *maladies prévus par la loi.*

Conditions : 6 mois en donnant un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant G Le Gardeur, not. public, aux frais de l'acquéreur. 10 janv

FAUBOURG JACKSON,

1500 terrains de valeur, près de la Ville,

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, sans réserve et au *plus haut enchérisseur*, à la Bourse de Hewlett, lundi le 12 janvier 1835, et les jours suivants, 1600 terrains situés *au faubourg Jackson*, derrière cette ville, d'après le plan approuvé par le conseil de ville et *exposé à la Bourse auquel on peut se référer.*

Ces terrains sont situés sur la rive gauche au Bayou St Jean et entre le du Bayou et le Canal de la Nouvelle Orléans, et pas plus *d'une demie lieue* de la ville.

Les avantages qu'offrent ces situations sont nombreux, et, pour jardins, laiteries, maisons de campagne &c, il est impossible de mieux trouver quant à la *situation* et à la proximité à la ville.

Ces terrains sont généralement sur la terre haute et pourront être cultivés immédiatement et sans aucun frais, la terre est neuve et extrêmement riche et très convenable pour jardinage elle fournit aussi une excellente brique.

Ces terrains méritent beaucoup la considération des spéculateurs et autres. Par une ordinance du conseil de ville il est décrété que la rue d'Orléans sont ouverte jusqu'au Bayou St. Jean comme elle est actuellement à moitié finie ; on se propose aussi de faire un chemin à coulisse sur la dite rue jusqu'au Bayou et d'y bâtir un nouveau pont, par une autre ordinance du conseil, la rue du Canal doit être incessamment ouverte au chemin de la Métairie et par la suite il n'y a pas à douter que toutes les rues de la ville ne soient ouvertes jusque la enfin l'excellent chemin en coquilles fait le long du Canal Carondelet et les autres chemins connus avec ceux qui sont projetés et commencés offriront à tout temps un accès très facile à la ville.

L'accroissement rapide du faubourg Trémé qui s'étendra dans fort peu de temps jusqu'au Bayou, les améliorations déjà entreprises, et projetées par la Compagnie des Architectes, du 3me district ; et enfin, nous sommes convaincus que la ville qui s'est *déjà étendue en haut* et en bas à une très grande distance doit nécessairement s'étendre rapidement derrière, tout sont des avantages qui ne manqueront pas d'augmenter de beaucoup la valeur de ces terrains.

Conditions, 1-5 comptant et la balance à 1, 2, 3, et 4 ans de crédit en billets sans endossement et avec hypothèque. Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier au frais des acquéreurs qui se feront mettre en possession par le voyer de la ville aussi à leur frais.

P. S. Tout acheteur de terrain dans le faubourg Jackson aura le *privilège de couper du bois sur les terrains* qui ne seront pas entourés. 31 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI, 15 de janvier, à la Bourse, à midi, il sera vendu, un Terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, de 60 pieds de face à la première, sur 132 pieds 2 pouces sur la seconde, désigné sous le No. 6, de l'ilet 36, mesure anglaise.

Conditions—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 1er janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—27 de 1834—N°. 7352—*J. B. Allard contre ses créanciers*—La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le *bénéfice de ses créanciers*, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu de lundi 12 janvier prochain, en l'étude de M. Louis Feraud, notaire public, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Par ordre de la cour.

Bureau du Greffier, 30 décembre 1834.

31 déc—3 F. BUISSON, dép gref,

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon juge Chs. Maurian—No 7988—Wm. Simmons, h. c. l. vs. ses créanciers—La cession des propriétés *du pétitionnaire est* par les présentes, acceptée par les présentes, acceptée par la cour au profit de ses créanciers et il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de F. Pédesclaux. not. public, le jeudi 22 du présent mois de janvier, à telle fin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et jusqu'alors toute procédure contre sa personne ou ses biens est suspendue.

Par ordre de la cour, F. BUISSON,

10 janv—3 Déput. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, présent l'honorable Charles Maurian, juge—27 décembre 1834—*Noah B Outlaw contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu 12 janvier 1835, en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendus.

30 déc—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7899—John G Asher contre ses créanciers—Sur motion de Mr. James Asher représentant que l'assemblée n'a pas eu lieu conformément à l'ordre énoncé, le notaire n'ayant pas produit les papiers nécessaires, pour l'ouverture de l'assemblée. Il est ordonné qu'une nouvelle assemblée ait lieu, le samedi, 17 janvier 1835, pardevant Wm Boswell, *notaire public*, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Extrait des minutes.

5 janv F BUISSON, dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 13 décembre 1834—No. 7867—*N. N. Wilkinson contre les créanciers de Wilkinson, McNiell & co de McNiell, Wilkinson & co.; et de Chening, McNiell & co.* La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, des créanciers de Wilkinson, McNiell & co, de McNiell, Wilkinson & co., et de Chening, McNiell & co., il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, notaire public, le lundi 26 janvier prochain, 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendus. Chs. M. Jones, Esq. avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour. P A GUYOL, Dép. Greffier.

16 déc—12,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7944—Robert Farr *vs.* ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu pardevant H B Cénas, *notaire public, le samedi 31 janvier* 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Et il est de plus ordonné que P F Smith, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour,

27 déc—2ps A. PITOT, greffier

LES *soussignés ont transporté leur bureau no 28, rue de la vieille Levée.* DUCROS & MURPHY.

10 janv

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE PAROISSE—*En vertu d'un ordre de* saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la *Nouvelle Bourse*, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. *La propriété mentionnée et décrite* dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit : Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'ilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Bajonne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé *par le voyer de la ville, le 15 février* 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pds. six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent *quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes* de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, *mesure vingt sept pieds quatre pouces* de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt-deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept *pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie* du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un *pieds neuf* pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du *numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux* huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, *adjoignant le No. onze, mesure* vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, *adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds* quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, *cent quarante huit pieds un* pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du *lot No. quinze*, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur ; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face *à la rue Gravier, cent quarante six* pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes *sur la ligne qui* le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces *et demi dans la profondeur*, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R.O. Pritchard. Conditions:—Comptant

9 déc G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des *rues Chartres* et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une *heure après midi*,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir :

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du *27 avril 1833*, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et *formant une partie de l'habitation connue* sous le nom de l'habitation Macarty, adjoignant, mais non *inclu dans la ville de Carrollton.*

Conditions : $5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833, et sur $2650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions *égales du 1er mai* des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, *mais sécurité sur hypothèque spéciale.*

10 déc G W MORGAN, shériff

Executeurs de Thomas Compton contre Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 *heure après midi*,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Le lot de terre situé au *faubourg Ste. Marie*, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilie, voyer de la ville et déposé en l'étude de Grenbury R. Stringer, *notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11*, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions : Comptant.

9 déc G W MORGAN, shérif

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Jean Puch, contre J C Mairo.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, *au coin des rues de* Chartres et St Louis, mardi 13 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la *négresse nommée* JANE, alias ANNETTE âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Cette criée étant la seconde et la dernière, la dite négresse sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit ; l'acheteur devant donner son billet endossé à satisfaction, portant un intérêt de 10 par 100 et hypothèque, sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. G W MORGAN, shérif.

27 déc

COUR DE PAROISSE—Joseph Abat contre les héritiers testamentaires de veuve Larche—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nlle.-Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, *en cette* ville, le lundi dix-neuvième jour de janvier courant, à une heure, la propriété *décrite ci-après*, savoir : un lot de terre situé rue Dorsière, no 13, mesurant soixante-huit pieds, plus ou moins, de face, sur 120 de profondeur, mesure française, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à *douze mois de crédit*, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité, portant dix *pour cent d'intérêt* et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 janv G W MORGAN, shérif.

Littleton S W Waters vs. Edward McCauley.

COUR DE DISTRICT—*En vertu d'un ordre de saisie* et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 6 février prochain, à une heure p m.

Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans,

Conditions de la vente—comptant.

5 janv G W MORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les *propriétés mentionnées et* décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, *savoir:*

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou ilet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, *mesure* 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci dessus mentionnés. Le tout *conformément au plan du dit faubourg Washington*, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Jannin

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu *d'un ordre de saisie et de vente*, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 *lignes de profondeur du côté* du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, *notaire public*

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir :—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à

ARMAND MARIGNY,

10 déc—3m Au Rail Road.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F. King *contre* Nathaniel Cox, *tuteur des enfants mineurs* de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de *fieri facias à moi adressé, il sera vendu* à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situées au faubourg St. Marie, ayant chacun, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, *sur 120 de profondeur, bornés par* la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est *exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il* sera exposé le jour de la vente.

27 déc G. W. MORGAN shériff.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente *à moi adressé, il* sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit :

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la *promenade* des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus *neuf lots de terre, qui ont* (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir :

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, *mesure* 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No.8, mesure 55 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 53 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les *améliorations qui s'y trouvent*, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions : comptant.

27 déc G W MORGAN, shériff

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et *décrites* dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit ;—Savoir :—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, *deux et trois*, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit :— Le Lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pied 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 *pieds* onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, *mesure quarante pieds de* face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes *de profondeur du côté du lot No. 2*, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 *pouces* de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face ; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant,

27 déc G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE—Basile Ville *contre* F. Beneteau et J L Prevost—Cour de district—Emile Thouron, l. d. c. l. *contre* F Benetaud *et* J L Prevost.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, il *sera vendu* à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi 16 janvier courant à une heure de l'après-midi,

Vingt actions du fond capital de la Banque Commerciale de la Nlle-Orléans, saisies dans les poursuites ci-dessus

5 janv G W MORGAN, shérif.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 10 de février prochain, à une heure de l'après midi l'esclave Eliza et son fils George, saisie dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.

10 janv G W MORGAN, shérif.

AVIS—M. JUETTE, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, no 172, arrivant de France, à offre en vente un assortiment de marchandises sèches et comestibles et liquides tels que, savoir :

Vin Bordeaux, 1ere qualité, très vieux en barriques
Vin de Lavalette blanc, vin du Rhône, en tierçons,
Vin d'Angoux Mousseux en paniers, vin Champagne, 1ere qualité, 1825,
Vinaigre de vin blanc d'Orléans, *en tierçons et bar.*
Liqueurs assorties de Bordeaux, par caisses
Kirsch Wasser de la forêt noire, très vieux
Extrait d'Absynthe, 1ere qualité, marasquin de Zara
Prunes et cerises à la liqueur, dans de grands boucauts,
Confitures, cerises et gelées de groseille,
Graines d'oiseaux assorties et mêlées, par baril, à la liv
Graine de moutarde, petits pois verds de France secs
Conserves alimentaires de Colin, de Nantes,
Sardines pressées par demi-baril, encre à écrire, bon
Cirage anglais en boites, ligne et fice le en boucauts,
Epervier, seines et filets pour prendre oiseaux et poissons
Assortiment de fusils de chasse, doubles et simples, garnitures,
Pistolets de poche et de duel, fleurets en montures de gens d'armes
Cannes à épée, à poignard, à lance, à pêche, et autres
Couteaux à poignard, ustensiles de chasse, tels que Carnassières et autres,
Mouchoirs blancs et à tabac, tout fil et en coton,
Linge de table tout fil, toile à chemises, tout fil,
Toile à draps tout fil, linge de table en coton damassé,
Tapis de Bruxelles, collection de jolis paniers,
Niere garnie pour hommes et pour femmes
Coutil russe fougère et blanc tout fil
Challys, et bombasines pour robes;
Chemises d'hommes et femmes, toile de lin, gants de peaux en douzaines
Pièces guingham et mousseline imprimées, pour robes
Batiste à chemises, couvertures de laine grande, gilet callon.
Gants, bas de laine, parapluies de toutes grandeurs
Petits pétards rouges, par caisses ; lampes en cuivre à bec et à quatre becs de cabinets, verres à quinquet, socques et sabaux pour hommes et pour femmes, socques, souliers, nouveau genre,
Balais et brosses en crin de toutes espères,
Queux et billes pour billard, couverts plaqués et en métal
Manteaux d'hommes et de femmes, veilleuses et briquets et lanternes et bougie en tout genre, chapeaux de soie; montres en argent, orgues, musique, fil de Renne et autres, assortis.
Rubans de Boulogne, liens à moustiquaires et galons,
Eau de Cologne de Jean-Marie-Farina et autres,
Parfumeries, plumeaux, cols pour femmes, lassets soie. et fil, bois de fusils et pièces de rechange, amadoux par liv, grecques et cafetières du Levant, faience de Rouen assortie et mille autres objets qui ne sont point désignés.

5 janv—2m, 3ps.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,

Thos. Banks,
William McCawly,
J H Field,
Jules Le Blanc,
Michael Maher,
Thos Toby,
Maunsel White,

Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidation.

3 janv S H TURNER, secrétaire.

LA *société existant James Gilgan et Patrick Mehan*, sous licence, rue de la Levée, a été dissoute ce jour, d'un commun accord. Patrick Mehan est autorisé de recevoir le montant, et donner acquis des comptes dûs à la dite société, ainsi que du paiement de ce qu'elle doit.

P. MEHAN,
JAMES GILGAN,

8 janv—3

AVIS—L'assemblée annuelle des souscripteurs à l'Asyle Poydras, aura lieu vendredi, le 16 janvier, dans l'Asyle, afin d'élire des directeurs pour la présente année 1835. 6 janv—10

LES soussignés préviennent le public de ne pas négocier un billet souscrit par M. Eque Roy, et endossé par M. Ruffini Fernandez, pour la somme de $1288, du 4 décembre dernier, à 10 mois. Le dit billet ayant été perdu le paiement en a été arrêté.

6 janv—3 J'LAURANT & FILS.

20 TINETTES beurre de Goshen,
5 demi-barils marinades,
15 barils savon, 17 barils beuf mess,
10 demi-barils bœuf mess,
5 barils vides.

S'adresser à bord du navire Yazoo, 10 janv—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de John Flemming, il sera vendu le 12 janvier 1835, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit débiteur à ses créanciers savoir :

1. **WANNA**, mulâtre d'environ vingt-quatre ans, ensemble Guinny, griffonne d'environ 21 ans, et leur enfant William, de 2 ans.

Conditions : les trois esclaves sus-nommés seront vendus ensemble à deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

2. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, rive droite *du fleuve*, distante de trente lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant 8 arpens de face formant 980 arpens de superficie avec une double concession, établie en sucrerie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que 14 charrues, 7 charrettes et 1 diable, pioches, et autres outils, 6 chevaux, 8 paires de bœufs, 2 vaches à lait et un troupeau de 28 moutons, ensemble les esclaves Gille nègre de 22 ans, Samme, de 25 ans, Jerry de 24 ans, et Jerra, de 25 ans.

Conditions : la susdite habitation, les quatre esclaves, les animaux ainsi que les ustensiles aratoires sus-décrites; comptant.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. Feraud notaire, aux frais des acquéreurs. 5 déc.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, le lundi 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 30 esclaves mulâtres et nègres, depuis l'âge de 15 jusqu'à 20 ans, étant dans cette ville depuis 4 et 6 ans ; parmi ces esclaves il y a des maçons, charpentiers, charretiers et *manœuvres*, tous sont bons sujets pleinement garantis ; des petites affiches feront connaitre les **noms, âges et talens** de chacun de ces esclaves.

Conditions de la vente—Payables à 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par T. Seghers, notaire. 5 janv

TRAITEMENT DES MALADIES
DES YEUX ET DES OREILLES

Consultation sur les Maladies Chroniques.

Par le Dr. DUBOURG, professeur particulier de médecine à l'École Pratiques de Paris.

CE Médecin, dont les talens sont *garantis* par les nombreux succès annoncés dans les journaux français, et les attestations des plus illustres professeurs et médecins de Paris, ne pratiquera ici que celles des branches de l'art de guérir qui lui doivent des perfectionnements ; telles que 1°. la *médecine oxinaire* et toutes les opérations que nécessitent les infirmités de la vue. 2°. La *médecine auriculaire* et la surdité qu'il traite par des *procédés* nouveaux confirmés par l'expérience. 3°. Il s'occupera aussi des traitemens des *maladies chroniques particulières* aux femmes dont il a acquis une profonde connaissance dans un grand hôpital de Paris uniquement destiné à leur traitement.

Le Dr. DUBOURG demeure rue de Chartres, No.—Hôtel des Etrangers, où il est visible depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. 5 janv—8,3ps.

Cotonnades et Eau-de-vie de Castille.

220 BALLES de coton écru laun, 20 do de toile à chemises; 500 barils d'eau de vie de Castille, ayant droit au drawback, à vendre par

7 janv W HEWES & co. rue du Camp no 45.

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution, ont, ce jour, déclaré un dividende de 4 pour cent, sur le montant du capital payé à la banque.

Le dividence sur le capital sur les livres de cette ville, sera payé aux actionnaires ou à leurs ayans-cause, à dater du premier lundi prochain, le 12 courant.

Les dividendes sur le capital, sur les livres des transports de cette institution à New York, Philadelphie et Boston, seront payés à la Banque d'Amérique à New York, dès le 1er lundi de février prochain.

7 janv JOSEPH SAUL, caissier.

PROPRIETE A LOUER.

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le *faubourg Washington*, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, *mesurant 112 pieds de face au fleuve*, sur 225 pieds de profondeur ; plus un lot de Terre y adjoignant *formant l'encoignure de la dite rue Pologne* et Moreau, ayant 63 pieds de face à la première et 158 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neuf.

Les bâtisses consistant en une jolie Maison, composée de six appartemens dont cinq à feux, une *grande galerie* devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la *cour derrière la maison*, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines ; four, puits, &c. Il y a devant la maison un jardin de 112 pieds de large sur 155 pieds de profondeur et chaque côtés de ladite maison un parterre, le tout planté d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour en voyer en ville. La levée étant très-large et installée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI :—A bail, *adjoignant la propriété ci-dessus*, un Terrain mesurant 160 pieds de face au fleuve sur 280 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batture, en face ; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché ; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M Bourdin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Baronne.

17 déc—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

F. DUFOUR & FRERES, ont transporté leur magasin, rue Royale, entre *St. Pierre et Toulouse*, maison de Mr. Cavelier. 24 déc—1m

CIGARRES—78,000 cigares supérieurs de la Havane et Trabucos, en débarquement du brick Phoenix et à vendre par

WILLIAM G HEWES & co,

3 janv rue de Chartres, no 19.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES—1 Caisse Robes de Mousseline et Batiste brodées, Chalys, et Thibets, ayant droit au drawback.

24 déc BORDERES FRERES.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE terre située dans la Paroisse d'Iberville, rive gauche du fleuve, ayant six arpents et quelques toises de face sur quarante environ, de profondeur Elle contient soixante quatre arpents de défriché qui *n'ont été*, jusqu'ici, cultivés qu'en maïs.

DE PLUS, une habitation *établie* en sucrerie située cinq arpents plus bas que la précédente terre, ayant quinze arpents *de face sur environ* quarante de profondeur, avec maison de maître, cuisine, magasins, cabannes à nègres moulin à maïs, &c, en bon état, sucrerie et purgerie en brique. Le moulin est neuf et excellent. Pour plus amples détails et les conditions s'adresser à

3 janvier—12 R. P. GAILLARD.

CAFE ET RESTAURANT DE L'INDEPENDANCE.

Maison seule, sur la Levée entre les deux Marchés.

L'ENTREE du Restaurant est par le café. Cet établissement *ouvrira le 1er. Janvier prochain.* Le public y trouvera constamment toute espèce de mets choisis, délicatement apprêtés et servis avec la plus grande propreté.

Les vins satisferont par leur qualité les connaisseurs les plus distingués.

A huit heures et demie du matin et à trois heures de l'après-midi on y trouvera aussi une bonne table d'hôte.

Le propriétaire de l'Etablissement sollicite à ces titre la bienveillance du public et de ses amis en particulier.

31 déc—5

COUR DES PREUVES.—Avis est par les présentes donné aux créanciers des successions suivantes, savoir : Samuel Lewers, Jessie Clayton, Thomas Jackson, madam Nash, Henry Schrainger, Charles J. Laurent, Antoine Genail et Gabriel Rey, de présenter leurs réclamations à *l'administrateur soussigné, en dix jours*, à compter de la date de cette présente notification, afin que les fonds en main soient distribués à ceux qui y ont des droits. W F C DUPLESSIS,

10 janv Administrateur rég. des test

LE soussigné prévient ses anciennes connaissances et le public qu'il a pris une maison rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine, No. 124, pour entreprendre toute sorte de commandes concernant son état, pour le dehors seulement: Il prend des pensionnaires à la semaine et au mois à des prix raisonnables; il entreprend toutes sortes de commandes pour les soirées de bal, et autres. Il prévient les personnes qui voudraient lui donner quelques ordres de le prévenir deux jours d'avance, attendu que le marché ne fournit pas tous les jours les articles que l'on pourrait désirer.

3 janv—15 CHERI BEZY, traiteur.

$50 de Recompense.

LA maison du soussigné a été volée dans la nuit du 31 Décembre, des objets suivants : Une bague, forme de couronne, avec neuf diamans (la dite bague a été coupée, l'on peut voir la marque de la soudure). Une chaine en or, pour femme. Une montre de femme en or, enrichie de pierres bleues. Deux paires boucles d'oreille, dont l'une en perles fines ; une veste, pantalons et petit gilet. La récompense mentionnée sera donnée pour l'arrestation du voleur, ou tout autre renseignement qui pourraient amener à la restitution des objets volés.

JOSEPH TOURNE,

3 janv—6 No. 26 rue Fonché.

AVIS—Les personnes à qui la succession de Jean Chabaud peut devoir sont priées de présenter au soussigné, exécuteur testamentaire datif, les documens à l'appui de leurs réclamations et ce dans le délai de dix jours. 30 déc—3 J. OLLIE.